

A SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE REGENT.

QU'IL PLAISE A VOTRE ALTESSE ROYALE,

NOUS, les fidèles et loyaux Sujets de Sa Majesté, les Communes du Bas-Canada, assemblées en Parlement Provincial, reconnaissons avec gratitude les grands et nombreux bienfaits qui ont été conférés à cette Province par le Gouvernement sage et juste de Sa Majesté ; au nombre de ces avantages nous avons lieu de donner le premier rang à l'excellente Constitution qui a été accordée aux Sujets Canadiens de Sa Majesté, qui leur assure leurs droits civils et politiques, et leur donne des moyens constitutionnels pour faire la recherche et constater des abus et griefs qui pourroient, si on les laissoit subsister sans y porter remède, devenir aussi préjudiciables au Gouvernement de Sa Majesté qu'aux intérêts de ses Sujets.

Il eût été très-agréable aux fidèles Communes de Sa Majesté d'avoir pu assurer Votre Altesse Royale que les intentions bienfaisantes du gouvernement de Sa Majesté envers elles ont été réalisées par la conduite de ses Officiers. Mais malheureusement il est devenu de notre devoir de représenter humblement à Votre Altesse Royale qu'en conséquence d'abus d'autorité qui ont été commis par les principaux Officiers dans l'administration de la Justice, les droits des fidèles Sujets de Sa Majesté dans cette Province ont été violés dans les points les plus essentiels.

Durant la présente Session du Parlement Provincial l'attention des fidèles Communes de Sa Majesté a été dirigée sur l'exercice d'une autorité que se sont arrogée les Cours de Justice sous le nom de " Règles de Pratique," et nous avons été alarmés de voir que sous ce nom les Cours de Justice se sont arrogé des pouvoirs qui appartiennent exclusivement à la Législature et qu'elles ont fait des Règlements qui répugnent et sont contraires à la Loi. Ces pouvoirs ont été exercés avec tant d'étendue et si injurieusement qu'ils ont affecté les droits Civils des Sujets

de